

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 19 JUIN 2018

L'an **deux mille dix-huit** et le **dix-neuf** du mois **de juin à 14 h 30,**

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **31 mai 2018.**

Date d'affichage : **04 juin 2018.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Henri COSENZA - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –

Etaient absents : MM. Lionel VOGEL – Bernard BATIFOULIER –

Absents représentés :

M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. François GRECO –

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI –

DELIBERATION N° 2018/27 Pour : 08 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : AVENANT N°01 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PÂTURAGE
AVEC LE GAEC DAHL – DEL OLMO**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une convention pluriannuelle de pâturage a été signée en 2016, pour 6 ans, avec le GAEC DAHL – DEL OLMO.

Il précise que par un courrier du mois de mai 2018, Madame Arnika DAHL informe la commune que le GAEC a cessé son activité le 31 décembre 2017. De ce fait, celle-ci demande à ce que la convention pluriannuelle de pâturage soit transférée à son nom personnel à compter du 1^{er} janvier 2018.

Monsieur le Maire ajoute que l'Office National des Forêts (ONF) a accepté ce transfert et propose à la commune de signer un avenant dans ce sens.

Il donne lecture de cet avenant.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le transfert de la convention pluriannuelle de pâturage communal avec le GAEC DALH – DEL OLMO au nom personnel de **Madame Arnika DAHL** ;
- **APPROUVE** l'avenant N°01 à la convention pluriannuelle de pâturage communal avec le GAEC DALH – DEL OLMO tel que présenté par l'Office National des Forêts ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant et toutes les pièces afférentes à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO